

MAIRIE DE CHALENCON

07240

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 11 décembre 2015

Date de la convocation 7 décembre 2015

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MASSINI

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés :

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
3. Taxes et produits irrécouvrables budget AEP
4. Tarifs Eau 2016
5. Adhésion de la commune de Mariac au SIVU d'aide à l'informatique
6. Utilisation de la salle des Cévennes
7. Renouvellement contrat aidé de Mme BONNEFOND pour les Blés d'Or
8. Demande de subvention réfection de la toiture de l'Eglise
9. Demande de subvention pour les travaux AEP 2016
10. Travaux en cours
11. Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PAR 11 VOIX POUR 0/ VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS

Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2015

2- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Ardèche, tel qu'il a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 16 octobre 2015.

A compter de la notification de ce document, la commune a deux mois pour émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une abstention :

- Le Conseil Municipal de Chalencon émet **un avis défavorable** au schéma Départemental de coopération Intercommunale qui remet en cause le SCOT Centre Ardèche pour lequel le périmètre a été désapprouvé.
- Le Conseil Municipal de Chalencon **est favorable** à l'extension de la CAPCA à la Communauté de Communes du Pays de VERNOUX.

3- Taxes et Produits irrécouvrables :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Trésorier dans lequel ce dernier explique qu'il n'a pu recouvrer certains titres en totalité ou partiellement concernant le budget AEP.

Au nom de KERBOUB Abdel Kader : 0.06€ concernant la facture d'eau 2012.

Au nom de FELLAY VIOLO Christine : 0.25€ concernant la facture d'eau 2012.

Au nom de CHAPUIS Marie-Louise : 0.20€ concernant la facture d'eau 2012.

Pour le motif suivant : Créances dont la modicité n'autorise pas d'autres actes de poursuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de ces sommes et charge Monsieur Le Maire d'établir le mandat correspondant. Mandat au compte 6541 (créances admises en non-valeur), budget AEP pour un montant de 0.51€.

4- Tarifs Eau 2016 :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer en 2016 les mêmes tarifs qu'en 2015.

Soit :

- Abonnement au réseau (annuel) :	111.60€
- Prix du m ³ d'eau consommé :	1.33€
- Location du compteur d'eau pour l'année :	19.00€
- Redevance pour prélèvement (agence de l'Eau) :	0.10€

Rappel des taux de l'année 2014 :

Abonnement au réseau (annuel) :	110.40€
- Prix du m ³ d'eau consommé :	1.30€
- Location du compteur d'eau pour l'année :	19.00€
- Redevance pour prélèvement (agence de l'Eau) :	0.10€

5- Adhésion de la commune de Mariac au SIVU d'Aide à l'Informatique :

Le Maire fait part de la volonté de la commune de Mariac (Canton de Le Cheylard) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2016.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de cette nouvelle commune du canton de Le Cheylard, secteur défini dans les statuts (article 8). Cette mairie devra s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver cette nouvelle adhésion, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de Mariac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'adhésion de la commune de **MARIAC** au SIVU SAIGC.

6- Utilisation de la salle des Cévennes :

Suite à ce point, le petit groupe de travail désigné pour l'accompagnement du groupe de jeunes se retrouvera pour valider le règlement intérieur.

7- Renouvellement du contrat aidé de Mme BONNEFOND pour les Blés d'Or :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame BONNEFOND Marcelle est en contrat CUI CAE au Centre d'Accueil les Blés d'Or jusqu'au 18 janvier 2016. Et qu'il y a lieu de le renouveler, sous réserve de l'accord de Pôle Emploi.

Après accord de Pôle emploi, Monsieur Le Maire propose le renouvellement du Contrat CUI CAE de Madame BONNEFOND MARCELLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord
- Autorise Le Maire à signer le contrat de travail correspondant, ainsi que la convention conclue avec l'Etat (Pôle emploi), pour la période allant du 19 janvier 2016 au 18 janvier 2017.

8- Demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'Eglise :

Projet de l'ordre de 60 000€.

Le Conseil municipal adopte le principe, en attendant de monter le dossier, de faire les demandes de subventions.

9- Demande de subvention pour les travaux AEP 2016 :

Extension du réseau d'eau potable aux hameaux de Bourdel et Chambaud.

Le Maire présente l'avant-projet étudié par le technicien du SDEA pour l'extension du réseau d'eau potable aux hameaux de Bourdel et Chambaud.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 60 000€ HT.

Après avoir étudié le projet et délibéré, le Conseil Municipal de Chalencon, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser cette extension
- SOLLICITE une subvention du Conseil Général dans le cadre du contrat « Terre d'eau » et sollicite l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse dans le cadre de son règlement ou de solidarité rurale.
- DONNE mandat au Département de l'Ardèche pour percevoir au nom de la commune de Chalencon les subventions relatives à ce dossier (dans le cadre de l'accord cadre Département- Agence de l'eau).
- MANDATE Le Maire pour réaliser l'opération et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

10- Travaux en cours :

Les travaux avancent bien.

En cours : choix des peintures pour la salle

11- Questions diverses :

SEANCE LEVEE A 23 h